

CAP ASSISTANTS NOUVELLE MERITOCRATIE ET PRIVILEGES MONARCHIQUES

La récente nomination, sur ordre exprès du Directeur général, de sa secrétaire dans le corps des Assistants (1 avancement pour 600 prétendants), donne à réfléchir sur la valeur que ce DG accorde au dialogue social. Faudra-t-il revenir aux barricades pour être respectés¹ ? Le SPAC CFTD ne le souhaite pas.

Les critères d'avancement vont changer. Avec la mise en place de réductions de délais étroitement liées aux résultats de l'entretien d'évaluation, avec la mise en place annoncée d'une Prime de fonction et de résultat susceptible de varier considérablement d'une année sur l'autre, la CFDT a mis en garde contre une gestion des ressources humaines basée sur des critères subjectifs.

Nous avons raison, nos craintes étaient fondées : explications.

Dans sa grande sagesse, notre Directeur général a fait lui-même, après une année de présence, un choix parmi plus de 600 agents qui pouvaient prétendre à l'accès au corps d'Assistant.

Le fait que cette pratique soit courante dans de nombreux ministères ne la rend pas acceptable. Mais au moins ces nominations imposées se font-elles le plus souvent hors quota ; cela n'a pas été le cas à la DGAC et c'est d'autant plus choquant.

C'est d'autant plus inacceptable compte tenu du peu de postes offerts à l'avancement au choix des adjoints d'administration. Le SPAC CFTD avait demandé lors des dernières négociations protocolaires des passages massifs de cat C à B, et de cat B à A. Cela nous avait été refusé mais le Directeur Général en a retenu l'idée pour une personne qui partage son quotidien professionnel.

Sans contreparties pour le reste des personnels, cette affaire du passage au choix dans le corps des assistants, d'un adjoint d'administration certainement remarquable (loin de nous l'idée de mettre en cause ses qualités professionnelles), mais sur commande du Directeur général, risque de sonner le glas de la confiance que les personnels administratifs pouvaient accorder à leur direction.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur Général, si vous ne voulez pas rompre le lien de confiance qui devrait exister avec les organisations syndicales et les personnels qu'elles représentent, nous vous demandons dans un premier temps d'offrir deux postes supplémentaires pour des passages de catégorie C à B, en plus des accords protocolaires existants et par nominations au choix discutées en CAP et décidées par un vote majoritaire.

Enfin, sachez que pour nous, la seule façon qu'aurait l'administration de se rattraper d'une telle maladresse serait de garantir dans les années à venir un passage massif de personnels adjoints dans le corps des assistants, autrement dit de vraies perspectives d'avancement pour tous.

C'est certes plus difficile à obtenir qu'un sourire, mais tellement plus moral et équitable...

Si vous acceptez d'en discuter, nous sommes prêts, Monsieur le Directeur Général, à vous rencontrer.

¹ C'est à l'issue des événements de 1968 que la CFDT a obtenu la création des sections syndicales d'entreprise